

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 JUIIN 2016

L'an deux mil seize le 13 juin à vingt - heures les membres du Conseil Municipal de la commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves GAUQUELIN, Maire.

ORDRE DU JOUR

- Avis du Conseil-extension du périmètre de la CDC Cœur de Nacre aux Communes de Reviere et Courseulles sur Mer
- Aire des gens du voyage-2016-courrier de la CDC.
- Receveur municipal : autorisation permanente de poursuite des créanciers
- Vente de la maison 9 rue Talbot
- aménagement place de l'Eglise-devis pour engagement étude TECAM
- SOGELINK : Gestion des arrêtés municipaux
- J.O. 2024-candidature de Paris
- Questions diverses

Etaient présents :

M. Yves GAUQUELIN - M. Michel LEGRAND - Mme. Jacqueline LEMARQUAND- M. Daniel VAUVERT- Mme Laurence GRENEU- M Alain BRILLAND -Mme Virginie MAILLARD - M Samuel MARIE - Mme Laurence RONCO.

Absents excusés. Mme Annick PLOUHINEC - ayant donné procuration à Mme. Jacqueline LEMARQUAND - M Alain BALLAY ayant donné procuration à M. Michel LEGRAND. Mme Sylvie ROSELLO.

Absents : Mme Christelle LEPETIT- Mme Marie Claire LETOUZE - M Olivier DEVAUX.

SECRETARE : M. DANIEL VAUVERT

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté la présence du quorum. Le compte-rendu du conseil du 9 mai est approuvé à l'unanimité et le registre signé par les membres présents

- Avis du Conseil-extension du périmètre de la CDC Cœur de Nacre aux Communes de Reviere et Courseulles sur Mer

M GAUQUELIN donne lecture de l'arrêté préfectoral relatif au rattachement des communes de Reviere et de Courseulles sur Mer à la CDC Cœur de Nacre. Cet arrêté entrera en vigueur 75 jours après la date de notification du 4 mai 2016 chaque commune étant appelée à se prononcer. A l'unanimité le Conseil accepte le rattachement de ces deux communes à la CDC Cœur de Nacre.

- Aire des gens du voyage-2016-courrier de la CDC.

Le maire donne lecture d'un courrier de la CDC qui informe que la gestion de l'aire de grand passage des gens du voyage a été confiée pour 2016 à la société SOLIHA anciennement PACTARIM.

Elle sera ouverte du 1er juin au 30 septembre, la redevance est de 12€ par caravane et par semaine. Le responsable qui aura la charge de ce terrain est M BONNET Sébastien joignable en cas de problème au 06.80.05.57.68.

- Receveur municipal : autorisation permanente de poursuite des créanciers

Vu la délibération municipale du 22 janvier 2015 autorisant le percepteur à poursuivre les créanciers de la commune de façon permanente, pendant toute la durée du mandat électif,
Vu le problème rencontré en mai dernier avec le Percepteur concernant les poursuites engagées par huissier avec menace de blocage des comptes bancaires vis-à-vis de la société Point P pour le non-paiement d'une somme de 30€ pour un encart publicitaire dans le bulletin municipal,

Vu que la société Point P déclare ne jamais avoir reçu l'avis initial à payer,

Vu la méthode utilisée fort regrettable,

Afin d'éviter que ce genre de situation ne se reproduise,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de retirer cette autorisation permanente de poursuite qui avait été faite au Percepteur de Courseulles , receveur municipal, annulant ainsi sa délibération du 22/01/2015.

- Vente de la maison 9 rue Talbot

Un compromis de vente ayant été signé, la commune abandonne l'idée de pouvoir acheter puis réhabiliter l'ensemble des bâtiments en logements locatifs.

- Aménagement place de l'Eglise-devis pour engagement étude TECAM

Afin de sécuriser la place de l'Eglise pour les arrêts de bus de transport scolaire, un devis pour engagement d'étude a été demandé à la société TECAM pour l'aménagement de la place, montant du devis 2220€TTC.

Lors du tour de table M Samuel MARIE a demandé de réfléchir sur le bien fondé de cet aménagement et le coût engendré par ces travaux et qu'il serait plus judicieux de faire l'effacement des réseaux et la chaussée de la rue du Bac du Port . M GAUQUELIN lui a répondu qu'une demande de prix sera demandée prochainement au SDEC pour l'effacement des réseaux de la rue du Bac du Port et voir avec la société TECAM pour l'étude de voirie.

Suite à cela Il a été décidé d'engager l'étude de l'aménagement de la place par la société TECAM par 9 voix pour, 1contre et 1 abstention.

- SOGELINK : Gestion des arrêtés municipaux

Le Maire fait part de la proposition de la société SOGELINK de gérer les actes réglementaires liés aux travaux grâce à « Littérialis Essentiel » pour faciliter la réalisation des démarches réglementaires liées à la gestion du domaine public (arrêtés temporaires de circulation et de stationnement, permis de stationnement, permissions de voirie) dans le parfait respect de la réglementation nationale en vigueur. Le coût de cette prestation est de 300€ /an.

Suite au tour de table se dégage la position suivante :

- si dans cette prestation est prévue la prise en charge des arrêtés de circulation dans le cadre de cérémonies et de manifestations sportives. C'est-à-dire si la prestation de SOGELING comprend la totalité des arrêtes, le Conseil par 7 voix pour, 3 abstentions et 1contre acceptera l'offre,

- par contre si la prestation ne concerne que les arrêtes relatifs aux travaux faisant l'objet d'une D.I.C.T., l'offre sera refusée à l'unanimité.

- I.O. 2024-candidature de Paris

Suite au courrier de l'A.M.F il nous est demandé de soutenir la candidature de PARIS et de la France au JO. 2014. Le Conseil dans l'unanimité soutien cette candidature.

Questions diverses

M le Maire : travaux

Suite à la demande de devis auprès de l'association AIRE communique :

- 1) Dépiquetage sur une face du mur de la mairie sur une longueur de 7m, création d'une bande d'enduit sur une hauteur de 1 mètre, jointement de l'ensemble du mur, nettoyage du couronnement et pose des panneaux d'affichage. Montant 1285€ ttc
- 2) Aménagement de la clôture et du talus situé entre la clôture et le trottoir de l'école. Création d'un muret en bloc de béton sur fondations en béton armé, y compris chaînage et raidisseurs à raz des bordures basses présentes au niveau du trottoir. Enduit projeté tyrolien ton pierre Montant 5062€.

D'autres devis seront demandés pour ces deux projets.

M le Maire : carrières souterraines

Dans le cadre d'un projet portant sur l'évaluation des risques liés au vieillissement des anciennes carrières souterraines de Basse Normandie, la DREAL et le BRGM ont lancé un plan d'étude s'étalant sur les années 2016 et 2017. L'objectif de ce projet est, de localiser les accès de carrières souterraines potentiellement visitables, pour réaliser un diagnostic de stabilité. La DREAL et le BRGM recherche une personne ayant une bonne connaissance des différentes cavités présentes sur notre commune. M. le maire se proposera si pas de volontaires.

M. le Maire : CDC

Dans le cadre du fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPCI) qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées, les communes membres de la CDC Cœur de Nacre devront reverser une somme total de 88793€. Le mode de calcul mis en place permet à Basly de ne pas être touchée par cette taxe en 2016.

Journée sportive :

Nous avons reçu en mairie un courriel de remerciement de M Pierre-Marie WERLEN pour tous les acteurs de la journée sportive du dimanche 24 avril.

Agence de Santé publique :

Information sur la création depuis le 1^{er} mai 2016 d'un nouveau centre de référence et d'expertise en santé publique : **Santé publique France, la nouvelle agence nationale de santé publique**. Cette agence réunit l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) l'Institut de veille sanitaire (INVS), l'Etablissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (EPRUS) et Addictions drogues alcool info service (ADALIS).

Mme ATTARD Députée du Calvados a envoyé en mairie une invitation pour une journée de rencontre intitulée « La Démocratie entre nos mains » ; cette journée aura lieu le samedi 18 juin 2016 de 13H30 à 19H00 à BAYEUX. Lors de cette réunion il sera procédé au tirage au sort du 4^e jury citoyen chargé d'attribuer la réserve parlementaire. Une invitation est distribuée à chaque conseiller.

M Michel LEGRAND : Comme chaque année une benne sera mise en place pour interdire tout envahissement du stade pendant la période estivale.

M. Michel LEGRAND -A.P.C.R. (aide petites communes rurales) :

Suite à une demande de subvention auprès du Département pour les travaux d'huisseries et conformité handicapé de la mairie, l'octroi d'une somme de 7000€ de subvention a été notifié.

Equipe de football Basly :

Suite au bon résultat de notre équipe de foot, coupe du Calvados et passage en 3^e division, l'équipe du FC Basly sera invitée à une petite réception afin de recevoir les félicitations de la municipalité.

Mme Jacqueline LEMARQUAND : La dernière commande de fuel a rencontré un beau succès 30000l ont été commandés, une date courant octobre sera fixée pour pouvoir passer commande.

Sono municipale : Il serait souhaitable de pourvoir au remplacement de la sono qui sert aux diverses cérémonies par un produit plus performant et étanche. A prévoir au budget 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H40

Prochaine réunion du Conseil Municipal le lundi 12 septembre à 20H00